



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

***AVIS PUBLIC CONCERNANT L'ARRÊT DE LA DIFFUSION EN LIGNE
DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL***

À partir du 11 août 2020, les séances du conseil municipal ne seront plus diffusées sur l'application Zoom.

Depuis le 7 juillet dernier, les citoyens peuvent assister aux séances et la diffusion sur une plateforme numérique n'est plus obligatoire. Le conseil a donc décidé d'appliquer la directive.

Les personnes qui ne peuvent pas être présentes aux séances, mais qui aimeraient poser des questions peuvent le faire de plusieurs manières :

1. Déposer une lettre au bureau municipal ou l'envoyer pas la poste (216, route 271 Saint-Benoît-Labre (Qc) G0M 1P0)
2. Envoyer un courriel à dg@saintbenoitlabre.com
3. Par message Facebook à <https://www.facebook.com/MunicipalitedeSaintBenoitLabre/>

Il demeure important de suivre les mesures sanitaires mises en place pour réduire les risques de propagation de la COVID-19.

- Le port du masque est obligatoire lors des déplacements à l'intérieur (il est possible de le retirer une fois assis).
- Une distance de 2 mètres entre les personnes doit être respectée.
- Il faut se désinfecter les mains à l'entrée.
- Les personnes ayant les symptômes de la COVID-19 ne peuvent participer et devraient appeler au 1 877 644-4545.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 10^e jour du mois d'août 2020.

Édith Quirion
Directrice générale/Sec.-Trés.